

- a) la qualité actuelle de l'eau des rivières Souris et Rouge, de leurs affluents et des autres cours d'eau en aval, avec insistance spéciale sur les sections canadiennes desdits cours d'eau pouvant être touchées par la construction et l'exploitation de la dérivation de Garrison. L'étude devrait entre autres porter sur:
- 1) la quantité de matières solides en solution,
  - 2) le sulfate, le sodium, le chlorure, le magnésium, le calcium et leurs composés,
  - 3) les bicarbonates,
  - 4) les substances nutritives, y compris l'azote, le phosphore et leurs composés,
  - 5) les produits antiparasitaires et les herbicides,
  - 6) l'oxygène dissous, la température, les sédiments et autres paramètres connexes influençant la vie aquatique,
  - 7) les éléments à l'état de trace, y compris le boron, le selenium, le plomb et autres métaux lourds;
- b) l'utilisation actuelle et éventuelle de ces eaux;
- c) l'utilisation des eaux en fonction de leur qualité actuelle;
- d) la nature, la portée et l'emplacement des incidences que pourront avoir sur la qualité et la quantité de ces eaux la construction et l'exploitation de la dérivation de Garrison;
- e) la nature, la portée et le coût des incidences que pourront avoir sur l'utilisation actuelle et éventuelle de ces eaux la construction et l'exploitation de la dérivation de Garrison; et
- f) la nature et la portée de l'incidence qu'aura sur la pêche commerciale et récréative au Manitoba, et sur le lac Winnipeg en particulier, l'introduction éventuelle de nouvelles espèces de poissons ainsi que de maladies et parasites du poisson provenant du système de la rivière Missouri par la dérivation de Garrison.

Si la Commission recommande des mesures à prendre pour éviter ou atténuer les effets nocifs du projet sur le territoire canadien, quel en sera le coût approximatif?